

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 13

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

OBJET :

**REGULARISATION
DES CESSIONS
DANS LE CADRE
DES AMENAGEMENTS
URBAINS REALISES**

**COPROPRIETE
« RESIDENCES DU PORT »**

**ACTES NOTARIES
A INTERVENIR**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,
VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le
Maire).

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20191217-DEL20191213-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

L'aménagement du parking des Aigues Marines et du giratoire situés à la Madrague, avenue de l'Abbé Dol à proximité des copropriétés « les Aigues Marines » et « Les Résidences du Port », s'est réalisé à la fois sur une emprise publique mais également sur un foncier appartenant à ces mêmes copropriétés.

Il était alors convenu que les copropriétés cèdent gracieusement à la Commune le foncier correspondant aux aménagements urbains. Cet accord ne s'est toutefois jamais traduit par acte notarié. Il convient donc de régulariser cette situation.

Une première délibération n° 2017-03-12 du 28 mars 2017, avait approuvé la cession à titre gracieux à intervenir avec la copropriété « Les Aigues Marines » et autorisé Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

La présente délibération a pour objet d'effectuer la même procédure pour la copropriété « Les Résidences du Port ».

Cette cession correspond à une portion des aménagements de voirie (rond-point, cheminement piéton et accotements) bordant la clôture de la copropriété (lot C du plan de géomètre joint – annexe n° 1) - future parcelle cadastrée section BX n° 166 d'une contenance de 231 m² (annexe 2).

La délimitation a été validée par le syndic de copropriété « Foncia Baies du Soleil » à la suite de l'établissement, au frais de la Commune, du plan de division susvisé.

Afin de permettre la régularisation d'un acte devant Notaire, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé ci-dessus,
- Approuver la cession à titre gracieux à intervenir et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la cession à titre gracieux à intervenir,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Ainsi fait et délibéré

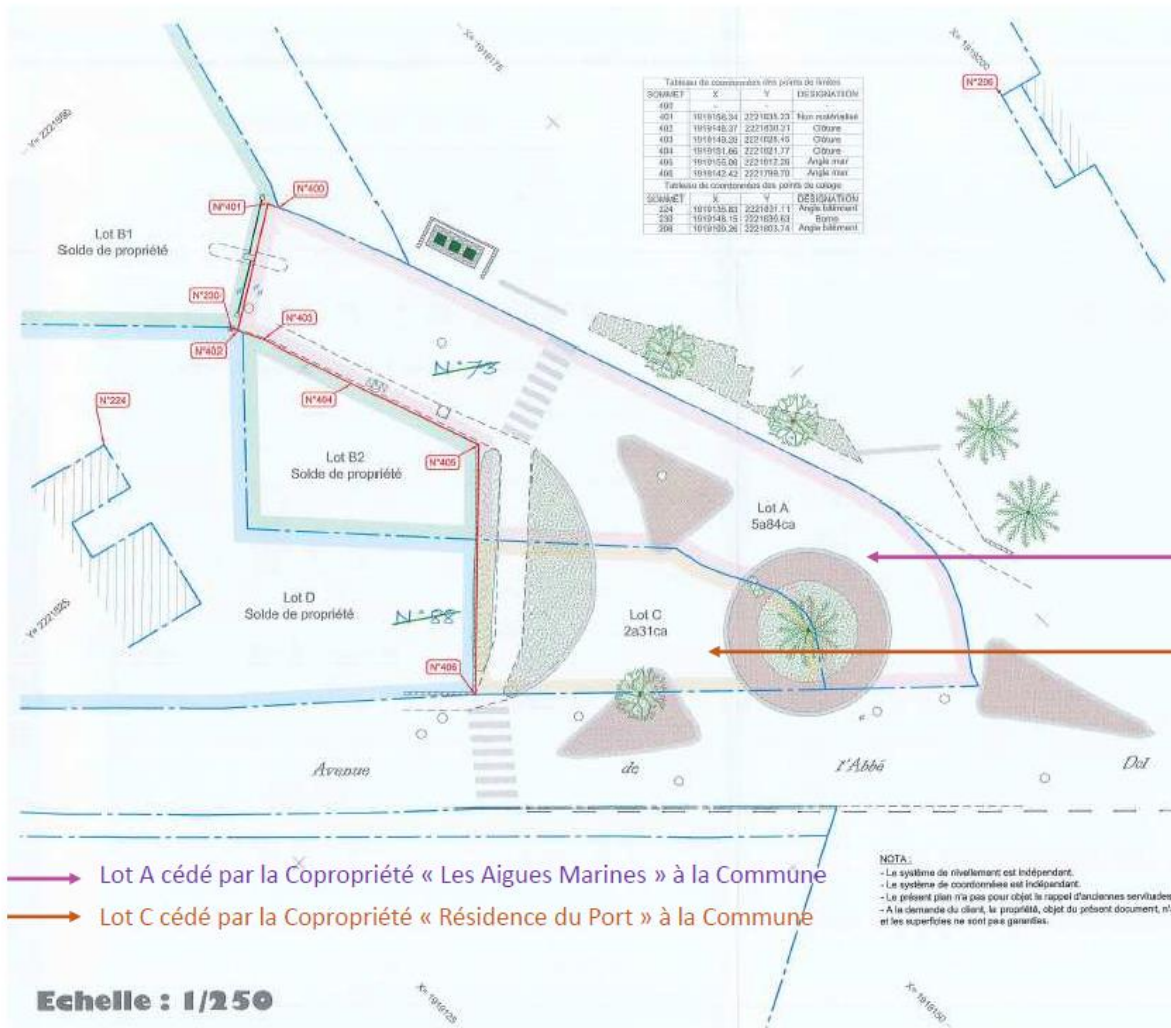
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY



Copropriétés Résidence du Port et Aigues Marines La Madrague

Plan de division

Répartition des contenances fiscales

SECTEUR AGRICOLE			SECTEUR URBAINE		
SECTION	NUMERO	CONTENANCES FISCALES	LOTS	NUMEROS	CONTENANCES FISCALES
PLA. COP. AIGUES MARINES			A	163	5a 84ca
BX	73	1ha 40a 40ca	B1	162	1ha 32a 81ca
	PLA. COP. RESIDENCE DU PORT			B2	164
	88	33a 63ca	C	166	2a 31ca
TOTAL		1ha 74a 03ca	D	165	31a 32ca
TOTAL		1ha 74a 03ca	TOTAL		

Document d'urbanisme N° : 0121 B

→ Lot A cédé par la Copropriété « Les Aigues Marines » à la Commune
→ Lot C cédé par la Copropriété « Résidence du Port » à la Commune

Echelle : 1/250

NOTA:
 - Le système de nivellement est indépendant.
 - Le système de coordonnées est indépendant.
 - Le présent plan n'a pas pour objet le rappel d'anciennes servitudes pouvant grever ou bénéficier les propriétés désignées.
 - A la demande du client, la propriété, objet du présent document, n'a pas fait l'objet d'un bornage amiable ; les limites, les cotés et les superficies ne sont pas garantis.


Nicolas FAURE
 Géomètre-Dessinateur
 Brevet de Géomètre D'Etat
 Déposé et enregistré le 22 Novembre 2017
 Délivré le 03 Janvier 2018

Accusé de réception en préfecture
 083-218301125-20191217-DEL20191213-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2019
 Date de réception préfecture : 19/12/2019

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20191217-DEL20191213-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019